

Département du Doubs

Canton de Saint - Vit



Mairie de JALLERANGE

**Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 5 Novembre 2025 à 20h30**

Membres en exercice : 9    Présents : 7

Date de la convocation : 28/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, Maire.

Présents : Thierry COULON, Emilie GAIFFE-JACOT, Lionel GUILLEMOT, Florence MARESCHAL, Vincent PALMERO, Laurent PINARD, Gilles PINASSAUD

Excusés : Aurélien BRESSON, Corinne DEVILLERS

Secrétaire de séance : Laurent PINARD

**Emprunt pour financement des travaux à la Cure en 2 logements locatifs et aménagements d'une salle de convivialité**

Le Maire propose la réalisation d'un Contrat de Prêt Cohésion Territoriale d'un montant total de 410 00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

Durée d'amortissement : 25 ans

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Choix des entreprises pour la restructuration de l'ancienne cure – lot 5 (chapitre 2) et lot 6**

- Lot n° 05 / chapitre 2 : Revêtement de sol-faïence  
Suite à une mise au point des tarifs, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Berger Yoann pour 14 042.14 € HT
- Lot n° 06 : Métallerie  
Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise REMY pour 11 986 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Contrat pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors de travaux de réhabilitation de la Cure**

Le Maire présente le devis d'honoraires de Nicolas ROY pour la coordination S.P.S. pour un montant de 5400 € HT.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour la signature de ce contrat.  
Délibération adoptée à l'unanimité.

**Recrutement agent recenseur pour enquête INSEE 2026**

Le Maire présente aux conseillers les deux candidatures reçues en mairie pour le poste d'agent recenseur pour l'enquête de recensement qui se déroulera sur la commune du 15 janvier au 14 février 2026. Après délibération, le conseil municipal décide de retenir Mme Elodie CHENILLOT.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Dotation de recensement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reverser la totalité de la dotation de recensement de l'ETAT, soit 487 €, à l'agent recenseur, Elodie CHENILLOT.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Protection sociale complémentaire des agents**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les collectivités employeurs doivent obligatoirement participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents, à hauteur de 50% du montant de référence fixé par le décret 2022-581 soit actuellement 30 € /mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette participation, à l'unanimité.

**Taxe d'affouage 2025-2026**

Le conseil municipal décide de fixer la taxe d'affouage à 125 € les 25 stères (soit 5 € le stère)

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Etat d'assiette des coupes de bois 2026**

Suite à la commission Bois et Forêt réunie en mairie le 09/09/2025 avec l'ONF, le conseil municipal valide l'état d'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois pour 2026. A l'unanimité.

**Certification de la gestion durable de la forêt communale**

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler son engagement, à l'unanimité.

**Versement de subventions à des associations**

Le Maire présente les demandes de subventions reçues depuis début 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser :

- 100 € à OncoDoubs
- 150 € au Caddie Solidaire
- 50 € à l'Entraide - Val Saint-Vitois

Délibération adoptée à la majorité (5 pour / 2 abstentions)

#### Validation des RPQS du SIEVO 2024

Les conseillers municipaux ont pris connaissance des rapports sur le prix et la qualité des services publics eaux, assainissement non-collectif et assainissement collectif du SIEVO 2024. Ceux-ci ont été adoptés par délibération du 26/09/2025 par le Conseil Syndical.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter ces rapports, à l'unanimité.

## DIVERS

- ❖ Travaux de réhabilitation de la cure : l'ensembles des lots ayant été attribués, ceux-ci ont commencés.
  
- ❖ RAPPEL : Les nouveaux habitants qui souhaitent voter pour les prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2026 sont invités à s'inscrire sur la liste électorale. La démarche peut s'effectuer en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> ou en mairie (avec pièce d'identité et justificatif de domicile)
  
- ❖ **Repas Moules-Frites en faveur du Téléthon organisé par l'association Détente et Loisirs le vendredi 5/12 : voir flyer au verso**
  
- ❖ **Vous pouvez nous déposer des pâtisseries au profit du Téléthon le vendredi 5 après midi ou début de soirée.**
  
- ❖ **Les vœux du maire auront lieu à la salle des fêtes le dimanche 11 janvier 2026 à 11h00**

Association détente et loisirs Jallerange  
n° 0251011617

**vendredi 5/12 à partir de 19h**

**“ MOULES FRITES”**



## **JALLERANGE**

à la salle des fêtes

**vente à emporter ou à consommer sur place**

**ALORS RESERVEZ VOTRE SOIREE!!!**

*Comme à l'accoutumée, les dons en patisseries sont les bienvenus.*

**Tous les bénéfices iront, évidemment au TELETHON.**

LES PERSONNES QUI SOUHAITENT NOUS AIDER SONT LES BIENVENUES  
D'avance merci !!!!!